



Assemblée générale

Distr. limitée
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Cinquième Commission
Point 133 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2012-2013

Projet de résolution déposé par le Président de la Commission
à la suite de consultations

Gestion des charges à payer au titre de l'assurance **maladie après la cessation de service**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [58/249](#) A du 23 décembre 2003, la section III de sa résolution [60/255](#) du 8 mai 2006, ses résolutions [61/264](#) du 4 avril 2007 et [64/241](#) et [64/245](#) du 24 décembre 2009, et la section IV de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit* aux observations et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport², sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'examiner la possibilité d'élargir le mandat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, compte tenu de l'avis du Comité mixte de la Caisse, en vue d'y inclure l'administration économique, rationnelle et durable des prestations liées à l'assurance maladie, en prenant en considération les avantages et inconvénients de cette option, y compris ses incidences financières et juridiques, sans préjudice du résultat de l'étude, et de lui faire rapport à sa soixante-dixième session;

¹ [A/68/353](#).

² [A/68/550](#).



4. *Souligne* que la demande formulée au paragraphe 3 ci-dessus ne doit pas empêcher le Secrétaire général d'examiner d'autres options;

5. *Prie* le Secrétaire général de réaliser une étude des régimes d'assurance maladie actuellement proposés au personnel actif et aux retraités des organismes des Nations Unies, de chercher tous les moyens de gagner en efficacité et de maîtriser les coûts, et de lui faire rapport à sa soixante-dixième session.
